

## **Commission FFC des Homologations**

### **A l'attention des :**

Arbitres désignés par la FFC

## **Objet : Etats de résultats et rapports du Pdt du jury**

### **1-Gestion des Etats des résultats des épreuves Route & Piste :**

- **Epreuves fédérales de la FFC :** (classes 12, 13, 14, 15) une journée & étapes :
  - o Les Comités Régionaux homologuent les résultats
  - o Les CR saisissent les états de résultats .
  - o Tous ces états de résultats (version papier) sont à transmettre **uniquement** au Comité Régional de l'épreuve concernée.
  
- **Epreuves internationales du calendrier UCI :**(Juniors, Dames, Espoirs & classe 2) une journée & étapes :
  - o Les Comités Régionaux saisissent les états de résultats.
  - o La FFC homologue les résultats.
  - o Les états de résultats originaux (version papier) sont à transmettre à la FFC et **une copie** au Comité Régional de l'épreuve concernée.
  - o Adresse FFC :
    - FFC - Service de la D.A.S*
    - CS 40 100*
    - 78069 Saint-Quentin -En -Yvelines cédex*
  
- **Epreuves professionnelles du calendrier UCI (Classe 1,PS et World Tour)**
  - o les états des résultats (version papier) sont à transmettre **uniquement** à la Ligue Nationale du Cyclisme (LNC). Ceci est de la responsabilité du Commissaire français 1.
  - o adresse de la LNC :
    - LNC*
    - 38 rue du SURMELIN*
    - 75020 PARIS*

## 2-Rapports du Président du Jury désigné par la FFC ou les Comités Régionaux :

- Pour les épreuves Fédérales de la FFC : prendre la fiche d'appréciation des épreuves sur Route ou Piste, ci-jointe et téléchargeable sur le site ffc.fr (Onglet Federation puis rubrique : Arbitre).
- Réception de ces rapports (fiche d'appréciation) par :
  - o mail à l'adresse [resultat@ffc.fr](mailto:resultat@ffc.fr)
  - o par courrier à l'attention **de la FFC (service de la D.A.S)**
- Tous les rapports de President de Jury seront controlés par la Commission Homologation et la Commission Nationale Route.
- Pour les épreuves Internationales UCI (de la classe junior à la classe 2 ) : copie du rapport UCI rédigé par le Pdt du Jury désigné par l'UCI à transmettre par le Commissaire titulaire Français 1 **à la FFC (service de la DAS)**
- Pour les épreuves UCI Professionnelles : copie du rapport UCI rédigé par le Pdt du Jury désigné par l'UCI à transmettre par le commissaire titulaire Français 1 **(uniquement à la LNC : [apetit@lncpro.fr](mailto:apetit@lncpro.fr))**